

Ville de Saint-Césaire

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				127	128	129	130	131	132
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée			•	•	•	•	
		classe A-2 unifamiliale jumelée	art. 14.6		•	•			•
		classe A-3 unifamiliale en rangée							
		classe A-4 unifamiliale semi-jumelée			•				
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée		•		• [2]	• [2]		
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée	art. 14.6	•	• [2]	• [2]			• [2]
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée							
		classe B-4 bifamiliale et trifamiliale en semi-jumelée			• [2]				
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)		•					
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)		• [1]					
		classe D - habitation communautaire							
		classe E résidence pour personnes âgées	règl. const. art. 5.7						
	classe F - maison mobile								
	COMMERCE	classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services							
		classe A-3 alimentation et vente au détail							
		classe A-4 télécommunications							
		classe B-1 spectacles, salles de réunion							
		classe B-2 bars, brasseries							
		classe B-3 commerces érotiques							
		classe B-4 récréation intérieure							
		classe B-5 arcades							
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.3						
		classe B-7 récréation ext. extensive							
		classe B-8 observation nature							
		classe B-9 clubs sociaux							
		classe C-1 hébergement							
		classe C-2 gîte touristique							
classe C-3 restauration									
classe C-4 cantines									
classe D-1 poste d'essence		art. 19.2							
classe D-2 station service, lave-autos		art. 19.2, 19.3							
classe D-3 ateliers d'entretien		art. 19.2, 19.3							
classe D-4 vente de véhicules	art. 19.2								
classe D-5 pièces et accessoires									
classe E-1 construction, terrassement									
classe E-2 vente en gros, transport									
classe E-3 para-agricole									
classe E-4 autres usages commerciaux									
INDUSTRIE	classe A	art. 20.2, 20.3							
	classe B	art. 20.2, 20.3							
	classe C	art. 20.2, 20.3							
	classe D extraction	art. 17.4							
	classe E récupération, recyclage	art. 17.6							
	classe F traitement boues, lisiers	art. 17.6							
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux								
	classe A-2 santé, éducation								
	classe A-3 centres d'accueil								
INSTITUTIONNEL	classe A-4 services culturels et communautaires								
	classe A-5 sécurité publique, voirie								
	classe A-6 lieux de culte								
	classe B parcs, équipements récréatifs					•	•	•	
	classe C équip. publics	art. 7.5.2							
AGRICOLE	classe D infras. publiques		•	•	•	•	•	•	
	classe A agriculture	art. 6.5, 7.4.1, 7.4.2							
	classe B élevage	art. 21.1, 21.2							
	classe C activités complémentaires								
	classe D activités agrotouristiques								
	classe E animaux domestiques	art. 21.3							
Notes particulières: [1] limité aux habitations multifamiliales comportant un maximum de neuf (9) logements [2] limité aux habitations bifamiliales									

Ville de Saint-Césaire

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			127	128	129	130	131	132	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6	7,6
		marge de recul avant max. (m)		—	—	—	—	—	—
		marge de recul latérale min. (m)		1,2	b	b	b	b	b
		somme des marges de recul latérales min. (m)		4	b	b	b	b	b
		marge de recul arrière min. (m)		5	5	5	5	5	5
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)		—	—	1	2	—	2
		hauteur minimale (m)		—	—	7,3	—	7,3	—
		hauteur maximale (étage)		3	2	2	2	1	2
		hauteur maximale (m)		12	11	11	11	—	11
		exhaussement maximal (m)		1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
		façade minimale (m)		a	a	a	c	c	c
		profondeur minimale (m)		6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
		superficie min. au sol (m ca)		a	a	a	c	c	c
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		35	35	35	35	35	35
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10	10
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3						
		zones à risque d'inondation							
		projet intégré	art. 14.5						
	DIVERS	AMENDEMENT	92-2005-04 (avis de motion 12-09-2006, entrée en vigueur 06-03-2007)		*	*	*	*	*
92-2005-15 (avis de motion 08-05-2007, entrée en vigueur 01-10-2007)				*	*	*	*	*	*
Procès-verbal (en vigueur 12-11-2007)				*					
92-2005-34 (avis de motion 11-05-2010, entrée en vigueur 30-09-2010)						*			
92-2005-47 (avis de motion 11-12-2012, entrée en vigueur 09-04-2013)					*				
92-2005-51 (avis de motion 2014-08-252, entrée en vigueur 05-11-2014)				*					
Notes particulières:									
[a] voir tableau 2 inséré à la fin des grilles des usages principaux et des normes									
[b] voir tableau 1 inséré à la fin des grilles des usages principaux et des normes									